

GLOSSAIRE

ACCUEIL D'URGENCE	<i>Est qualifié d'accueil d'urgence, l'accueil d'un enfant non inscrit à l'année dans une structure d'accueil, qu'elle soit à temps d'ouverture élargi (TOE) ou à temps d'ouverture restreint (TOR). Cet accueil répond à différents motifs pour lesquels les parents sont amenés à trouver une solution de placement de dernière minute. Ce peut-être, notamment, un entretien d'embauche, une mesure de formation ou de réinsertion, une situation de crise familiale, un épuisement parental, etc.</i>
ACCUEIL IRRÉGULIER	<i>Est qualifié d'accueil irrégulier, celui d'un enfant dont les parents ont des plannings professionnels irréguliers dans le mois ou de mois en mois. L'enfant est au bénéfice d'un contrat de placement qui définit un taux d'accueil selon des jours qui peuvent varier dans la semaine ou le mois. Le réseau définit le délai de transmission du planning, les modalités d'annonce ainsi que les règles de facturation.</i>
DEPANNAGE	<i>Est qualifié de dépannage, un accueil non planifié pour un enfant fréquentant déjà la structure. Il s'agit alors d'une prestation supplémentaire par rapport au taux et modalités de placement prévus dans le contrat.</i>
ENFANT DOMICILIE « HORS RESEAU »	<i>Est qualifié d'enfant domicilié « hors réseau » :</i> <ul style="list-style-type: none"> - celui dont les parents sont domiciliés sur le territoire d'un autre réseau qui n'est pas lié par une convention inter-réseau avec le réseau de placement - celui dont les parents sont domiciliés sur un autre canton
ENFANT EN PROVENANCE D'UN RESEAU CONVENTIONNE	<i>Est qualifié d'enfant en « provenance d'un réseau conventionné », un enfant dont les parents sont domiciliés sur le territoire d'un réseau ayant conclu une convention inter-réseaux avec le réseau de placement.</i>
EIAP	<i>Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire, dont la responsabilité est de définir le cadre de référence qui s'applique à ce type d'accueil</i>

FAJE	<i>Fondation pour l'accueil de jour des enfants</i>
INTERFAJE	<i>Plateforme web d'interfaçage entre les réseaux et la FAJE</i>
LAJE	<i>Loi sur l'accueil de jour des enfants</i>
RESEAU	<i>Regroupement de communes, de structures voire d'entreprises qui décident de travailler ensemble pour développer dans un périmètre donné des places d'accueil de jour pour les enfants répondant aux exigences légales. Il décide des règles de financement et de répartition des charges.</i>